

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DGRI 38 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association UOSSM France pour un projet de formation de médecins dans le Nord-Est Syrien (Syrie).

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1115-1, L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association UOSSM France pour un projet de formation dans le Nord-Est Syrien ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA, au nom de la 7ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 30.000 euros est attribuée à l'association UOSSM France, dont le siège social se situe au 66 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, pour son intervention en Syrie.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au titre des relations internationales, section de fonctionnement du budget général de la Ville de Paris, exercice 2021, sous réserve de la disponibilité des crédits.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec l'association, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO